



ADMINISTRATION  
COMMUNALE DE  
**NIEDERANVEN**

Niederanven, le 7 juin 2019

**AVIS**

**Concerne: Publication de règlements communaux**

Le projet de lotissement concernant le morcellement d'une parcelle sise à Niederanven, commune de Niederanven au lieu-dit « rue du Bois », inscrite au cadastre de la commune de Niederanven, section A de Niederanven sous le numéro 1118/2505, en deux lots, a été décidé par le conseil communal en sa séance du 5 juin 2019.

Le projet de lotissement en question, qui revêt un caractère réglementaire, devient obligatoire trois jours francs après la date de publication mentionnée en haut de page.

La délibération y relative est à la disposition du public à la maison communale.

Pour le collège échevinal,

le bourgmestre,

Raymond Weydert



le secrétaire,

Charles Jacoby